

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 NOVEMBRE 2002**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 heures et 30 minutes, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, DER COURT Denis, CAHON Claude, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BALUT André, BOHEC Hervé, DERAMBURE Nathalie, CARON Freddy, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, FELLER Marie-Françoise, DUFETELLE Benoît, BUTTIN René.

formant la majorité des membres en exercice.

Etait également présente : Mme MAGUERO, Trésorier.

M. CARON Freddy a été élu Secrétaire de séance.

-----

### **ETUDE D'UN NOUVEAU PROJET DE MAIRIE**

Suite à l'abandon du projet mairie/bibliothèque, des membres du Conseil Municipal et de la Commission « Projet mairie et cadre de vie » se sont penchés sur une possibilité de réhabilitation de la Salle des Fêtes, qui pourrait servir de base à la création d'une nouvelle mairie.

Après avoir étudié le dossier présenté, il a été décidé de réfléchir à ce nouveau projet dont le coût serait nettement inférieur au précédent. Une réflexion sera également menée quant au devenir du terrain communal.

Le Maire fait remarquer que les différentes taxes locales (Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti, Professionnelle) n'ont subi aucune augmentation depuis plus de vingt ans, et que les taux de notre commune sont bien inférieurs à la moyenne des taux du canton.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prévoit une légère augmentation de ces différentes taxes à compter de 2003.

### **LOCATION D'UN ABRI POUR LE TRACTEUR**

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un abri pour garer le tracteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer une partie de l'abri sis rue des Clabaudois, appartenant à M. NAMONT, au tarif annuel de 153 €.

### **TRAVAUX AUX TOILETTES DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal décide de procéder à des travaux de rénovation des toilettes de la Salle Polyvalente (pose de faïence murale). Le devis des Ets CARRELEURS 80, d'un montant TTC de 1 175.16 € est retenu. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général.

### **TRANSFERT DES DROITS PATRIMONIAUX DE VOIRIE**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Canton de Conty a compétence en matière de voirie et cette mise à disposition de biens nécessite un certain nombre d'opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer le procès-verbal avec la Communauté de Communes afin de transférer les droits patrimoniaux.

## **TRANSFERT DES DROITS PATRIMONIAUX DES ORDURES MENAGERES**

Le Maire rappelle que le SIRTOM d'Hornoy le Bourg a compétence en matière d'Ordures Ménagères et cette mise à disposition de biens nécessite un certain nombre d'opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer le procès-verbal avec le SIRTOM d'Hornoy le Bourg afin de transférer les droits patrimoniaux.

## **VIREMENT DE CREDITS**

En raison de l'insuffisance des crédits prévus en Section Investissement à l'article 2135 – Opération 56 - Carrelage Salle Polyvalente, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'inscription d'une somme de **950 €** à cet article et le prélèvement de cette même somme à l'article 2135- Opération 47.

## **COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **Communauté de Communes du Canton de Conty**

La Société TOUQUET SAVOUR va s'implanter à ESSERTEAUX dès l'année prochaine.

La Communauté de Communes envisage la construction d'un deuxième gymnase dans le canton. Une enquête sera réalisée avec de connaître avec exactitude les besoins en matière de sport.

Une étude doit être également réalisée en vue de l'implantation éventuelle d'un village de vacances.

A compter de 2003, c'est la Communauté de Communes qui aura la compétence « Fournitures Scolaires », afin que toutes les écoles du canton disposent d'un même budget au prorata du nombre de leurs élèves.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Fixation du montant de la redevance due par France Télécom**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la redevance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 à 24.51 € pour le km d'artère et 16.34 € pour le m2 de surface occupée.

### **Régime Indemnitaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires tels que prévus par les différents décrets et lois.

### **Noël des Aînés**

Comme les années précédentes, un colis sera offert aux aînés de 75 ans et plus. La remise de ce colis sera faite par des membres du Conseil Municipal le samedi 21 décembre.

### **Noël des Enfants**

L'après-midi récréatif offert aux enfants de la commune par la municipalité aura lieu le samedi 13 décembre 2002.

### **Stationnement (rue des Clabaudois, rue du Capitaine Hémir Mézan et rue du Pont)**

Suite au passage d'un représentant de la D.D.E., une ébauche de marquage au sol pour stationnement a été réalisée, ainsi qu'un îlot au carrefour de la rue du Pont et de la rue des Clabaudois, ainsi qu'au carrefour de la place du Petit Plachy. Toutefois, il faudra attendre le rapport de la D.D.E. avant procéder à la réalisation.

Monsieur CARON regrette qu'il s'agisse d'un marquage à la peinture et non pas de bornage « en dur ».

### **Vœux et Galette Inter-Associations**

En 2003, le samedi 18 janvier, une seule manifestation regroupera les Vœux du Conseil Municipal, l'accueil des nouveaux habitants et la Galette Inter-associations.

Monsieur HUYON souhaite de ce fait que cette soirée soit fêtée au champagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

-----